



Mairie de Chassors

Route de Jarnac 16200 Chassors

Tel : 05 45 81 06 63

FAX : 05 45 81 07 65

mairie.chassors@wanadoo.fr

*Retrouvez
dans ce numéro*

*Le Mot du Maire
p 2 à 3*

*Remise du titre de « Maire
Honoraire »
à Mme. Pauline Noé
p 4 à 5*

*La Vie Municipale
p 6 à 12*

*La Vie de l'Ecole
p 13*

*La Vie des Associations
p 14 à 19*

*En bref
p 20 à 38*

*La page des Capsortiens
p 39 à 41*

*Un peu d'histoire
P42 à 44*

*Quelques vues aériennes
de notre commune
P45*

*Informations Pratiques
p 46 à 47*

*Bien vivre à Chassors
p 48*

A l'occasion des Vœux 2015



**Mme. Pauline Noé
a été titrée
« Maire Honoraire »**



***Discours prononcé par M. le Maire
lors de la cérémonie de
présentation des vœux
le vendredi 23 Janvier 2015.***

Mesdames, Messieurs,
Monsieur le conseiller général,
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Jarnac,
Monsieur le Trésorier,
Messieurs de la gendarmerie,
Messieurs les pompiers,
Mesdames, Messieurs les élus,

Au nom du Conseil Municipal je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2015,

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants, je crois qu'ils ont fait le bon choix de s'installer sur la commune de Chassors où nous sommes aujourd'hui 1156 habitants.

J'ai une pensée pour tous les habitants qui nous ont quittés en 2014

Et pour les personnes âgées ou malades qui ne peuvent être là ce soir en raison de leur santé parfois fragile ; je leur exprime toute ma sympathie.

Je formule des vœux de réussite à tous vos projets individuels ou collectifs, professionnels, sportifs ou culturels.

Qu'ils vous apportent la plénitude et beaucoup de bonheur.

Je souhaite des vœux de paix et de sérénité pour tous les habitants de Chassors, que ce soit en famille entre voisins entre amis ; il faut que la convivialité existe entre nous tous.

La vraie richesse n'est-elle pas ici dans la solidarité des hommes et des femmes vivant ensemble.

J'adresse mes remerciements à tous les responsables des associations et à leur équipe ; votre engagement permet de faire vivre la commune qui, de son côté, vous apporte tout son soutien ; en vous offrant la gratuité dans tous les domaines ;

Merci à tous les bénévoles qui n'ont pas hésité à donner de leur temps au mois d'août où 27 personnes ont assuré la sécurité des coureurs lors du passage du tour Poitou Charentes ou les plus grandes stars du cyclisme mondial ont traversé notre commune.

Je voudrais aussi remercier tout le personnel de la commune qui est le premier relais de l'action communale auprès de la population. Ce personnel qui a vu dans l'année 2014 deux recrutements et une titularisation.

Je vous présenterai tout à l'heure la nouvelle secrétaire.

Je vais vous parler maintenant de la commune qui a vu en 2014 le conseil municipal se renouveler aux deux tiers.

L'année 2014 a été une année de transition avec l'achèvement de tout ce qui était en cours (traversée de Luchac, aménagement de l'entrée du bourg de Chassors),

Puis le conseil s'est mis au travail en votant de nouveaux travaux (réalisation de peinture à la Mairie, remise aux normes de l'électricité de la salle des fêtes, aménagement de la route de Réparsac, goudronnage du terre-plein de la Nougeraie, aménagement de 800 m de caniveaux et trottoir route du Cluzeau à VILLENEUVE, pose de gouttières salle de la pointe et église, élagage des arbres route de Jarnac.

Nous continuons à travailler sur le Plan Local d'Urbanisme. Nous avons signé la Charte Terre Saine pour utiliser le moins possible de pesticide sur les terrains publics et peut-être donner des idées aux particuliers.

La commission sécurité travaille sur le plan de sauvegarde de la commune et sur le déménagement de l'atelier technique dans le bâtiment communal de la zone.

La commission vie locale étudie la possibilité d'un marché hebdomadaire dont nous vous donnerons des précisions dans quelques temps.

Bien sûr nous réfléchissons à de nouveaux travaux plus importants dont les décisions finales du conseil municipal interviendront courant 2015 (aménagement route de Jarnac, refaire la station d'épuration ou plusieurs choix s'offrent à nous).

Je remercie Monsieur Daney pour ses précieux conseils dans le domaine budgétaire.

Ainsi que la communauté de communes de Jarnac partenaire indispensable auprès de nos communes.

Chers collègues du conseil municipal, je vous remercie très sincèrement de votre engagement pour votre commune et de votre soutien sans faille dans les projets que nous conduisons ensemble.

Merci à tous.

Le Maire, Patrick Lafarge.



Remise du titre de Maire Honoraire à Pauline Noé

Après la cérémonie des vœux, M. Le Maire a eu le plaisir de remettre à Pauline Noé, le titre de « Maire Honoraire ».

Cet événement s'est déroulé en présence de plusieurs élus locaux et une partie de la population de Chassors.

Discours prononcé par M. le Maire :



Chère Pauline,

L'honorariat vient d'être conféré par arrêté préfectoral à notre ancien Maire et ce, à ma demande.

Une demande que nous avons portée, le conseil municipal et moi, avec beaucoup de plaisir, soucieux que cette reconnaissance symbolique te soit accordée.

Il me revient aujourd'hui la très agréable mission de te remettre officiellement le diplôme, l'écharpe et la médaille de Maire honoraire.

J'ai tenu à le faire au sein de notre assemblée délibérante à laquelle je sais ton attachement de toujours.

Mes collègues élus sont aujourd'hui présents ce qui témoigne de l'importance qu'ils t'accordent.

Remise du titre de Maire Honoraire à Pauline Noé

Une distinction honorifique qui correspond à la volonté légitime d'exprimer la reconnaissance de la nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens.

Cette formule résume je crois on ne peut mieux les qualités qui jalonnent le parcours de mon prédécesseur ;

Un parcours dont je vais d'ailleurs m'attacher à rappeler les principales étapes.

Pauline, on ne reçoit pas la sagesse, il faut la découvrir soi-même. Un trajet que personne ne peut faire pour nous

Cette citation témoigne bien l'expérience que tu avais accumulée au fil des ans, des rencontres et des mandats.

Tu auras exercé au sein de ta commune 5 mandats ; élue de 1983 à 2014.

Un mandat de conseillère, deux mandats d'adjointe et deux mandats de Maire.

Plus un mandat de conseillère régionale et un mandat de vice-présidente de la communauté de communes de Jarnac.

Mais je sais que les mandats de maire sont ceux qui t'ont le plus profondément passionnés.

Tu t'es investie avec beaucoup de disponibilité, de mobilisation et de dévouement au service de tes concitoyens tu l'as fait sans esprit partisan avec la volonté indéfectible de servir l'intérêt général et du bien public ; préoccupée par le développement de notre commune et de la qualité de vie de ses habitants.

Au fil des mandats tu as fait des aménagements des travaux, fait des choix parfois difficiles vu que notre commune est très atypique avec ses 4 villages.

Tu as contribué à façonner avec tes équipes le visage de la commune de Chassors telle qu'elle se présente aujourd'hui ; mieux tu as jeté les bases de l'avenir ; anticiper les changements et je sais combien ton action a été visionnaire.

Nous te devons beaucoup, les habitants le mesurent mieux que quiconque.

Certains d'entre eux, qui ont vu la commune du passé, voient maintenant une commune tournée vers l'avenir, parée pour affronter les bouleversements de notre époque qui sont nombreux.

Merci Pauline de la part de nous tous.

Je remercie également tous les habitants, les élus de leur présence ce soir pour ce moment très privilégié qui nous tenait toutes et tous à cœur.



AFFAIRES MUNICIPALES

Depuis le dernier Echo de Chassors, le Conseil Municipal s'est réuni à 3 reprises.

Ont été nommés secrétaires : Éric Verger (le 27 novembre), Dominique Duquerroy (le 18 décembre), Nadia VINCENT (le 10 janvier).

Séance du 27 novembre 2014

Étaient présents : Nathalie DAUNAS, Florence RAYMOND, Martine HERMIER, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSSARD, Stéphanie LACOSTE, Patrick LAFARGE, Didier ANDRIEUX, Éric VERGER, Pierre LEVEQUE, Jean-Luc PLAINFOSSE, Sylvain CHATAGNER, Bruno GAUTIER.

Excusés ayant donné procuration : Jean-Maurice SABATER (procuration à Patrick Lafarge), Nadia VINCENT (procuration à Didier Andrieux).

La séance se déroule en public (1 personne assiste au conseil)

Séance du 18 décembre 2014

Étaient présents : Patrick LAFARGE, Nathalie DAUNAS, Eric VERGER, Didier ANDRIEUX, Stéphanie LACOSTE, Dominique DUQUERROY, Florence RAYMOND, Jean-Luc PLAINFOSSE, Martine HERMIER, Nadia VINCENT, Bruno GAUTIER, Emeline POUSSARD, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Sylvain CHATAGNER

La séance se déroule en public : aucune personne n'assiste au conseil.

Séance du 10 janvier 2015

Étaient présents : Patrick LAFARGE, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Martine HERMIER, Florence RAYMOND, Nadia VINCENT, Bruno GAUTIER, Pierre LÉVÊQUE, Jean-Luc PLAINFOSSE, Jean-Maurice SABATER, Eric VERGER.

Excusés : Stéphanie LACOSTE, Émeline POUSSARD, Didier ANDRIEUX, Sylvain CHATAGNER.

La séance se déroule en public : aucune personne n'assiste au conseil.

A) Approbation des comptes rendus de séance

M. Plainfossé souhaite que l'expression « approuvé à la majorité », trop imprécise, soit explicitée. Le conseil entérine cette requête. Lors des prochains comptes rendus le nombre de « pour », « contre » et « abstentions » sera donc clairement notifié.

A la suite de cette mise au point, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

B) Décisions concernant les personnels

1) En raison d'un accroissement d'activités, recrutement d'une secrétaire à mi-temps en contrat à durée déterminée,

M. le Maire propose de retenir Mme Virginie Rollet (40 ans) avec un contrat de trois mois, renouvelable pour 9 mois.

Le conseil donne son accord à l'unanimité. Madame Rollet prendra ses fonctions le 06 janvier 2015

2) Indemnité d'administration et de technicité (vote du taux),

Le conseil municipal se doit de fixer une enveloppe budgétaire pour l'attribution d'une éventuelle prime aux agents municipaux. En effet, actuellement, dans la commune de Chassors, l'attribution annuelle maximale susceptible d'être perçue par un agent correspond au montant de référence affecté d'un coefficient multiplicateur limité à 3.

A la demande du trésorier de Jarnac, M. le Maire propose d'affecter un nouveau taux multiplicateur de 6, étant précisé que ce coefficient multiplicateur ne peut être en aucun cas supérieur à 8.

M. le Maire rappelle que cette prime est attribuée à partir de différents critères liés à la manière de servir : assiduité, ponctualité, investissement personnel ...

Le conseil municipal retient à l'unanimité ce nouveau taux de 6.

3) Autorisation d'effectuer des heures complémentaires ou des heures supplémentaires pour l'ensemble du personnel communal,

M. le Maire précise qu'à la demande de la Trésorerie une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires ou supplémentaires à l'ensemble des agents doit être prise. En effet, en fonction des besoins, le personnel peut être appelé à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale du travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce projet de délibération.

C) Tarifications

1) Tarifs salle des fêtes 2016 et modification du contrat de location

Le conseil municipal tient à préciser que, désormais, la réservation de la salle des fêtes ne deviendra effective qu'à partir du moment où le dossier complet sera déposé à la mairie. Aucune réservation définitive ne sera validée par téléphone.

Il propose ensuite de faire évoluer les tarifs de la location de la salle des fêtes pour l'année 2016. Les tarifs présentés sont les suivants :

	Habitants de la commune	Hors commune
Jour en semaine	110 €	220 €
Lendemain	50 €	100 €
Samedi / Dimanche / Jours fériés	170 €	340 €
Lendemain	70 €	140 €
Chauffage 1 er jour	60 €	60 €
Chauffage 2ème jour	30 €	30 €

Entreprise commerciale : 370 € la journée.

Le conseil approuve à l'unanimité cette nouvelle tarification.

2) Collecte des ordures ménagères pour la période du 15 juin 2015 au 15 septembre 2015

M. Plainfossé précise que le surcoût d'un deuxième passage hebdomadaire pendant l'été s'élève (en moyenne) à 12,56 € par foyer/an.

Le conseil est appelé à statuer :

Pour : 10 Contre : 3 Absentions : 2

3) Modification de la redevance assainissement année 2015

Avant toute délibération, M. Le Maire informe le conseil municipal que le trésorier de Jarnac propose la mise en place d'acomptes sur la facturation d'assainissement.

Cette mesure entraînant une charge de travail supplémentaire que la secrétaire de mairie devrait supporter, le conseil émet un avis défavorable à sa création.

En revanche M. le Maire propose au conseil d'augmenter très légèrement la redevance assainissement pour l'année 2015.

- La partie fixe annuelle passerait de 69,50€ à 70,50€

- La partie variable de 0,89 à 0,92 € le m³

- La taxe de modernisation des réseaux d'Adour Garonne de 0.225€/m³ à 0.23€/m³

-Concernant les puits, l'abonnement passerait de 69,50€ à 70,50€ à l'année.

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions de changement de tarifs

4) Exonération de la taxe sur les abris de jardin.

La réglementation prévoit qu'il est possible d'appliquer des taxes sur les abris de jardin dont la surface est inférieure à 20m².

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à recourir à cette taxe pour tout abri non soumis à une demande de permis de construire.

5) Loyer logement école :

Le logement sera ouvert à la location au 1er Avril 2015, peut-être avant si les travaux sont terminés. Un locataire est déjà retenu.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

D) Travaux

1) Changement du chauffe-eau du stade

Etant directement concernée par cette décision, Mme Lacoste quitte la salle.

M. le Maire propose 2 devis. Entreprise Lacoste : 1656,9€. Entreprise Mallet : 1966,56€

Le modèle du chauffe-eau fourni par les deux prestataires étant strictement le même, le conseil retient le devis de l'entreprise Lacoste (14 pour).

2) Descente eau pluviale à l'église, descente eau pluviale + protection à la salle de la pointe

Afin d'éviter de nouveaux larcins, le conseil municipal décide de renoncer au cuivre et opte pour la pose de PVC couleur marron.

M. le Maire propose un devis : Entreprise Paurion pour un montant de 1549,92 €

Devis accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

3) Virage de Luchac

Le conseil municipal décide de protéger le candélabre et la borne incendie par des épingles spécifiques.

Délibération approuvée à l'unanimité.

4) Pose de caniveaux route du Cluzeau, curage du fossé, aménagement du terre-plein au carrefour de la Nougeraie à Chassors. Choix d'une entreprise.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux.

Mr Andrieux présente alors 2 devis.

L'entreprise COLAS pour un montant de 64449,36 € TTC

L'entreprise ARE TP pour un montant de 60880,60 € TTC

La commission des travaux a examiné ces deux devis et propose de retenir l'entreprise ARE TP.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition de la commission.

5) Entrée de Luchac en provenance de Cognac

Il a été décidé de peindre la partie rétrécie en blanc réfléchissant.

6) Travaux à venir ou achevés

- Changement des canalisations d'eau, route de Spicheren (bourg de Chassors).

Ces travaux (tranchée d'une largeur de 1 mètre sur un tronçon de 350 mètres) seront réalisés courant 2015.

-Plantations à l'entrée du Bourg de Luchac : Nathalie Daunas informe le conseil municipal que les travaux sont quasiment terminés puisqu'il ne reste plus que 2 arbres à planter.

-Plantations au bourg de Chassors : Les plantations sont terminées et les potelets protecteurs sont posés (notons que les potelets mis en place pour les travaux de Luchac n'engendrent pas de dépense supplémentaire puisqu'ils étaient compris dans le marché)



- En projet, la taille des charmes pyramidaux, du massif de la cabine téléphonique de la Mairie, des arbres de l'école, des mûriers et tilleuls de la place du monument aux morts.

E) Décisions modificatives

1) Fonds d'amorçage pour un montant de 1466,67€, comptes en recette 7488 et en dépense 7489.

Les communes ayant mis en œuvre les rythmes scolaires à la rentrée 2014 percevront de l'état ce qu'il est convenu d'appeler un fonds d'amorçage, soit 50 euros, la commune de Chassors en bénéficie. La compétence « école » relevant de la communauté des communes, le conseil approuve à l'unanimité la restitution de cette somme.

2) Logement de Madame SALLAT

Dans l'opération 97, au compte 21.568, M. le Maire propose de prélever 1002.89 €, pour abonder d'autant le compte 165 en dépense. D'autre part, Mme Sallat ayant quitté le logement que lui louait la commune, le conseil municipal accepte à l'unanimité que lui soit restituée la somme de 422,89€, correspondant à la caution versée à son entrée dans les lieux.

3) Travaux Villeneuve, Route du Cluzeau

M.le Maire propose d'enlever 58 000 € du compte 41 (voirie), afin d'abonder d'autant le compte 83.2315 (eaux pluviales).

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.



F) Délégations de signature

1) Signature des conventions avec le Syndicat départemental d'électricité et de gaz :

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les conventions avec le SDEG et procéder aux règlements qui en découlent.

2) Signature des conventions avec la CDC de Jarnac pour le prêt de matériels :

M le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer les conventions de prêt de matériels de la CDC de Jarnac.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

3) Signature des documents et conventions avec l'ADA (Agence Départementale de l'Aménagement) :

Suite à la réhabilitation et au reprofilage des voies, ainsi qu'au renouveau paysagé de la traversée de Luchac, il convient de signer les documents et les conventions nécessaires. Accord unanime du Conseil pour en confier le soin à M. le Maire.

4) Vente de matériel des services techniques de la Mairie:

Vente d'un tracteur et d'une remorque qui ne sont plus utilisés. Proposition de prix pour l'ensemble : 5000 €

Un acquéreur est retenu.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la vente de ce matériel et autorisent M. le Maire à signer tous papiers administratifs pour la vente.

G) Demande de financement :

1) Demande de financement présentée à l'agence de l'eau Adour Garonne pour le plan de gestion communal.

Dans la Charte Terre Saine, l'une des premières étapes est de réaliser un plan d'entretien des espaces publics. Deux organismes ont été sollicités :

- La FREDON

- CYCLEUM CONSEIL

La FREDON a présenté un devis de 5800 €, supérieur de 400 € à CYCLEUM CONSEIL.

Malgré ce léger surcoût, la commission propose de retenir LA FREDON, car elle s'est révélée plus compétente lors des rencontres préalables.

Sachant que l'agence de l'eau Adour Garonne aide les collectivités de son territoire à hauteur de 50% pour la réalisation du plan d'entretien, le conseil municipal valide majoritairement la demande de subvention :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

H) Divers

-Lagune des six chemins. La **présence de ragondins** nous oblige à les détruire. Mme Daunas souligne que la société de Chasse dispose d'un piègeur sur la commune. Afin de solliciter ses services, M. le Maire doit se mettre en relation avec la société de chasse.

-Mise en place **d'un marché ambulant** : Le groupe de travail « marché ambulant » doit réfléchir sur le lieu et sur le jour.

-**Bornage du chemin des plaines hautes et basses de Villeuneuve** : Didier Andrieux informe le conseil municipal que le bornage est terminé

-**Mutualisation des moyens** : La CDC de Jarnac propose aux communes de mutualiser des prestations de service : vérifications des systèmes électriques, marché de vérification des hottes (clim), formations diverses pour les agents... . Nous allons étudier toutes ces propositions et le conseil municipal prendra sa décision lors d'un prochain conseil.

-**Site Mairie** : La commission communication nous signale un problème sur le site Mairie de Chassors. Afin de le faire évoluer, nous serons certainement dans l'obligation de revoir sa conception.

-**Signalétique chemin de la Mare** : En raison de passages réguliers d'engins agricoles de gros calibres, M. le Maire demande une interdiction de stationner de chaque côté du chemin de la Mare. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

-**Ralentissement des véhicules** : M. le Maire demande à la commission sécurité de réfléchir sur une éventuelle zone 30 dans la traversée du bourg de Chassors.

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE...



Après avoir profité de vacances méritées, et rencontré le Père Noël venu les gâter le 19 décembre à la salle des fêtes, les enfants ont remis leur cartable sur le dos pour poursuivre l'année scolaire.

De petits changements sont apparus depuis septembre. Le ventre rond, Mme Dodin nous a momentanément quittés et c'est Mme Gauvin, la maitresse de maternelle, qui assure la direction. Mme David se voit donc être dans la classe des petits le mardi. Quant aux élèves de Ce1-Ce2, ils poursuivent leur année avec une nouvelle maitresse : Melle Gersende Demarle.

Ce début d'année a été marqué par les tragiques événements dont tous ont eu connaissance. Nous avons eu à en parler en classe, en cherchant les mots les plus justes et les mieux adaptés à chaque niveau. La minute de silence a eu lieu sous les drapeaux, installés récemment dans la cour de l'école.

L'ouverture sur le monde extérieur se poursuit avec les différentes sorties organisées. Un spectacle-conférence sur le thème des Arts sera proposé aux élèves de cycles 2 et 3 au mois de mars et prochainement, les élèves du cours moyen partiront en classe découverte et en reviendront, à n'en pas douter, riches de souvenirs à partager.

Et comme cela est d'usage, nous profitons de ce mois de janvier pour présenter nos vœux de bonne année aux anciens élèves, d'ici et d'ailleurs, et aux futurs qui ne manqueront pas de s'inscrire, avec l'aide de leurs parents, aux mois de mai et juin dans notre école.

L'équipe enseignante

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CHASSORS



Fête de Noël

Au soir de la veille des vacances de Noël après la classe les enfants se sont retrouvés avec leur famille et les enseignants à la salle des fêtes communale. Un gouter les y attendait.



Ce formidable gouter terminé les enfants nous ont présenté leurs chants et leurs danses préparés en secret avec les enseignants. Les chants se sont terminés et le spectacle offert par l'A.P.E a débuté.



Trois quart d'heures plus tard «La Marchande De Mots » nous a quittés pour laisser place à un homme très attendu



Le Père Noël

En ce début d'année nous avons réfléchi à quelques manifestations !!

Pour commencer nous organiserons une bourse aux vêtements, jouets et puériculture **le samedi 7 mars** à la salle des fêtes de Chassors. Pour les vendeurs vous pouvez réserver une ou plusieurs tables (2.50 euros la table de 1.20m) en téléphonant au 06 13 09 80 64, une bénévole de l'association aura le plaisir de prendre votre inscription. Et pour les acheteurs, en vous souhaitant nombreux, les portes s'ouvriront à 8h30 pour se refermer à 18h.

Vous pourrez vous restaurer sur place (sandwichs, frites, gâteaux, boissons, café...), nous comptons sur vous !!

Ensuite nous vous proposons pour vous divertir une soirée année 80-90 jusqu'à nos jours avec repas servi par les membres de l'association qui essaieront de vous faire partager un moment agréable, convivial et rempli de bonne humeur. Cette soirée se passera à la salle des fêtes de Chassors **le samedi 4 avril**. Réservez déjà la date sur votre calendrier !!!!!

Quand les beaux jours viendront à nous, nous vous inviterons à marcher et à manger à nos côtés lors de notre marche nocturne (la date reste encore à définir).

Nous espérons vous voir nombreux, d'avance merci pour votre participation, à très bientôt !

L'APE DE CHASSORS

CHASSORS INFORMATIQUE



CHASSORS INFORMATIQUE

Salle annexe de la mairie

16200 CHASSORS

François BOURGOIN ☎ : 05.45.35.19.13

Anna DEROCHE ☎ : 05.45.81.25.15

Courriel : chassors-informatique@laposte.net

Le club de Chassors-Informatique change son jour d'initiation et vous accueille tous les lundis de 20 h à 22 h.

A partir du lundi 30 mars le club sera ouvert de 20 h 30 à 22 h30.

Une bonne nouvelle : Alexandra, une jeune passionnée d'informatique, nous a rejoints pour dynamiser notre équipe d'encadrants.

Pour l'année 2014-2015 l'adhésion est réduite à 1 euro pour relancer les inscriptions au club informatique

Pour plus de renseignements n'hésitez à me téléphoner au 05.45.35.19.13.

Informatiquement.

François

AMITIE CHASSORS SPICHEREN

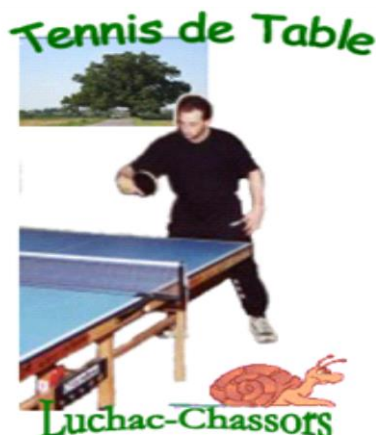
Cette année, c'est aux Charentais de faire le déplacement en Lorraine. Notre voyage est prévu le week-end de la Pentecôte, il s'effectuera en TGV.

Il reste des places si vous êtes intéressé.

Vous pouvez contactez M.JARRY au 05 45 32 53 18.

Nous organiserons une réunion, avec les participants, pour vous fournir de plus amples détails sur le déroulement du séjour à Spicheren.

TENNIS DE TABLE LUCHAC-CHASSORS



La première phase de notre championnat est terminée et nos deux équipes engagées descendent de division. C'est donc avec une division 2 et une division 4 que nous attaquons cette nouvelle année. La D4 emmenée par Mickaël DE ALMEIDA débute par une victoire sur le club de LA ROCHEFOUCAULT, et on espère une remontée en D3 pour la saison prochaine. La D2 de Frédéric THERMIDOR s'incline de peu 8 à 6 face au GOND PONTouvre. Nous avons une équipe «de jeunes» composée de flavien ANDRE et de Jonathan DUMONT qui pour leur première participation sont actuellement 4ème du championnat jeune, nous leur souhaitons bonne chance pour la suite de la compétition ainsi qu'à Anthony BAUDRY et Nicolas DEVILLE inscrit au critérium fédéral. La fin de la première moitié de saison s'est terminée par une rencontre amicale avec le club de CHATEAUBERNARD, clôturée par un repas convivial afin de nous préparer pour les fêtes de fin d'année.

L'activité périscolaire concernant l'école de CHASSORS assurée par Yves TAMBRUN et Sébastien ROUX au sein de notre club a permis de découvrir le tennis de table sous forme ludique pour les plus jeunes et se poursuit jusqu'à la fin de l'année scolaire.



La Vie des Associations

Les ce2 /cm1 sont repartis avec un diplôme de premiers pas pongiste à l'issue de la première période. Peut-être allons-nous découvrir de nouveaux talents à l'image de leurs aînées qui maintenant évoluent en régional...



Le club va perdre son secrétaire à la fin de la saison, Fred THERMIDOR nous quitte suite à une mutation professionnelle et nous faisons appel à toutes les personnes de bonne volonté pour venir nous aider à encadrer le club.

Pour tous renseignements contacter MR TAMBRUN Yves au : 05 45 81 30 28

BONNE ANNEE SPORTIVE A TOUS

ECHANGES ET PLANTES



Le seul traitement que s'autorise l'association sur les espaces qu'elle entretient est l'huile de coude ... qu'elle cherche aussi à économiser ! C'est dans ce but que nous avons planté à l'automne des géraniums dans le massif de rosiers Place de la Mare à Guitres. Combinée à un apport de broyat, cette technique devrait limiter la pousse des « indésirables » et le désherbage manuel. A suivre...

Photo : Place de la Mare à Guitres (23/11/2014)



La date de notre prochaine assemblée générale est fixée au

vendredi 13 mars 2015

à 20h30 à la salle des 6 chemins.

Toutes les personnes intéressées y sont conviées.

LE REPAS DE NOS ANCIENS 2014

Le Dimanche 30 Novembre 2014, le CCAS et le Conseil Municipal de Chassors ont eu le plaisir d'accueillir 107 convives pour le traditionnel repas de fin d'année des plus de 65 ans de la commune.

La décoration de la salle ainsi que le menu servi, sur le thème de l'automne pour cette année, ont régalé nos invités.

Nous remercions les traiteurs N.MOREAU et D.LEGERON ainsi que toute leur équipe, pour leur excellente prestation.

Le CCAS remercie également tous les participants et élus présents qui ont apporté de la convivialité et bonne humeur pour cette journée.

A l'année prochaine.
L'équipe du CCAS.



En Bref ...



LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



En ce 11 novembre 2014, soit une centaine d'années après les combats meurtriers qui devaient endeuiller des millions de familles, les habitants de Chassors se sont rassemblés autour du monument aux morts, afin de commémorer la victoire et la paix.



A cette occasion, Mr Lafarge Patrick, Maire de Chassors, a lu le message de Kader Arif, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense.

Puis, accompagnés de leur maître, M. Fourré, les enfants de CM1CM2 ont récité ensemble le poème "Fleur de paix" de Kloklo Lessard, auteur canadien.

Enfin, deux d'entre eux ont évoqué, en leur rendant hommage, les noms des Capsortiens morts pour la France durant ces terribles hostilités de 14-18.

Qu'ils en soient particulièrement remerciés.



Après avoir déposé une gerbe au pied du monument, M. le maire a clos la cérémonie en invitant toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

RECRUTEMENT D'UNE SECRETAIRE



Virginie Rollet, qui êtes-vous ?

Virginie est notre nouvelle secrétaire de mairie, engagée à mi-temps depuis le 06 janvier 2015.

Après avoir vécu assez longtemps en région parisienne, elle a fini par élire domicile en Charente-Maritime, découvrant avec ravissement les beaux paysages de notre région.

Formation initiale orientée vers les métiers du tertiaire. Premiers pas professionnels en maison de retraite, puis en société immobilière : accueil, secrétariat.

En 1998, elle décroche un emploi d'adjoint administratif à la mairie des Mureaux (Yvelines). Au service de la scolarité, elle est chargée des inscriptions et du suivi des effectifs. Parallèlement, elle gère les activités périscolaires, classes de neige, colonies de vacances...

Puis, durant une dizaine d'années, au service cadastre-urbanisme de cette même ville, elle instruit les dossiers relatifs aux autorisations d'occupation des sols, permis de construire, déclarations préalables ...

Elle arrive donc à la mairie de Chassors, forte d'une riche expérience professionnelle qui devrait lui permettre de servir au mieux les intérêts de tous nos concitoyens.

ELECTION DEPARTEMENTALE

L'élection des conseillers départementaux a lieu au scrutin binominal majoritaire à deux tours. Dans chaque canton, les candidatures prennent la forme d'un binôme composé d'une femme et d'un homme (auxquels s'ajoutent deux suppléants, une femme et un homme également). Le corps électoral est celui des électeurs français inscrits dans une des communes du canton.

Pour être élu au premier tour, un binôme doit obtenir au moins la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits. Si aucun binôme n'est élu au premier tour, peuvent se présenter au second tour les deux binômes arrivés en tête et ceux qui ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Est élu au second tour le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix.

Afin de pouvoir voter à Chassors, nous vous rappelons qu'il faut impérativement être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Les dates du scrutin ont été fixées au dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et au dimanche 29 mars pour le second tour.

En vertu de l'article R. 60 du Code Electoral. Arrêté du 12 Décembre 2013 :

**L'électeur doit être muni d'une pièce d'identité
afin de prendre part au scrutin.**

Aucune dérogation ne sera acceptée.

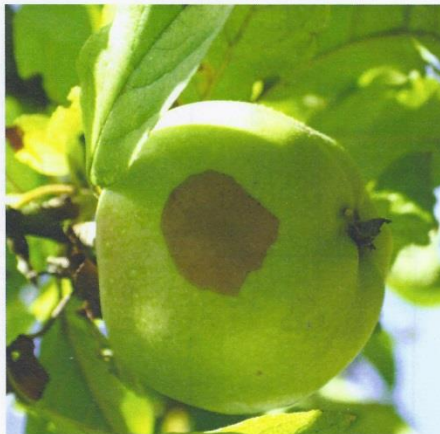
TERRE SAIN



Comme tous les êtres vivants, les plantes peuvent tomber malades. Qu'elle soit causée par des champignons ou des bactéries, une maladie peut éliminer une culture ou défigurer des plantes ornementales.

Globalement, pour éviter le développement des maladies il faut cultiver des plantes fortes :

- sans excès de fertilisation,
- éventuellement fortifiées par du purin d'ortie (sans excès),
- en respectant leurs exigences en ce qui concerne le climat, le type de sol, l'ensoleillement, etc.



Tavelure sur pomme

Pendant des millions d'années, bien avant l'apparition des humains, les végétaux ont évolué pour s'adapter à certains lieux et/ou à certaines conditions environnementales. Aller à l'encontre de cette évolution, c'est courir à l'échec.

Si une maladie apparaît il faut :

- éliminer les parties malades de la plante,
- éviter de serrer les cultures (contact = transmission plus facile des maladies),
- effectuer une rotation en attendant au moins 3 ans avant de remettre une plante de même famille sur un même emplacement.

Mildiou sur tomate



Pour toutes les maladies cryptogamiques (champignons) il est possible de traiter avec de la bouillie bordelaise (sulfate de cuivre) mais attention à ne pas faire d'excès : il faut respecter les doses et la fréquence de traitement conseillées sur l'emballage pour éviter de provoquer une accumulation de métaux (cuivre) dans le sol. Les quantités conseillées sont calculées pour soigner la plante, en mettre plus ne permettra pas une meilleure guérison.



Taches noires sur rosier

Papier 100% recyclé, bichromé sans chlore - Rédaction : N. Gonzalez - Illustrations/photos : N. Virnaud et A. Barreau - Création : HippocampeStudio.fr

MALADIES	PLANTES TOUCHÉES	DESCRIPTION	PÉRIODES D'APPARITION	TRAITEMENTS PRÉVENTIFS	TRAITEMENTS CURATIFS
Oïdium ou maladie des taches blanches	Fruitiers, légumes, plantes d'ornement.	Feutrage blanc sur toute la plante.	Étés chauds et secs.	Éviter les apports trop riches en azote. Pulvériser une décoction de prêle avant le débourement des cultures. Arroser le pied des plantes et non les feuilles.	Pulvériser une décoction de prêle (temps ensoleillé mais pas trop chaud). Si attaque trop importante : traiter avec du soufre.
MILDIU	Tomates, pommes de terre, quelques plantes ornementales.	Taches blanc-jaunâtre sur la face supérieure des feuilles, moisissure pourpre sur la face inférieure.	Printemps et automnes humides.	Pulvériser une décoction de prêle. Les années vraiment humides, pulvériser de la bouillie bordelaise.	En cas de forte attaque, pulvériser de la bouillie bordelaise (attention à la contamination du sol avec le cuivre).
ROUILLE (INESTHÉTIQUE MAIS NE MET PAS EN PÉRIL LA VIE DE LA PLANTE)	Plantes ornementales mais aussi arbres fruitiers et légumes.	Ponctuation jaune-orangée à la surface supérieure des feuilles, pustules orangées sur la face inférieure.	Printemps et étés chauds et humides.	Semer clair.	Pulvériser une décoction de prêle.
CLOQUE	Pêchers, amandiers, pruniers.	Déformations rouges sur les feuilles qui tombent prématurément.	Début de printemps froids et humides.	Pulvériser une décoction de prêle en automne et au démarrage de la végétation sur les arbres et le sol, trois fois de suite à trois jours d'intervalle.	Pulvériser de la bouillie bordelaise en dernier recours.
MALADIE DES TACHES NOIRES	Rosiers.	Taches noires et rondes sur les feuilles basses.	Printemps doux et humides.	Pulvériser une décoction de prêle toutes les trois semaines dès juin.	Détruire les parties contaminées. Tailler court les rosiers malades au printemps.
TAVELURE	Pommiers, poiriers.	Taches gris-noir sur les feuilles et les fruits.	Printemps pluvieux.	Favoriser une bonne aération en réalisant la taille.	Éliminer les feuilles tombées, tailler et détruire les parties malades.



CALENDRIER : COLLECTE DES SACS JAUNES

LUNDI
semaines paires

calitom COLLECTE SÉLECTIVE 2015

service public des déchets

CE CALENDRIER TIEN COMPTE DU REPORT DES JOURS FÉRIÉS

JANV. 15	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 16
J 1 FÉRIÉ	D 1	D 1	M 1	V 1 FÉRIÉ	L 1	M 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	V 1 FÉRIÉ
V 2	L 2	L 2	J 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2	V 2	L 2	M 2	S 2
S 3	M 3	M 3	V 3	D 3	M 3	V 3	L 3	J 3	S 3	M 3	J 3	D 3
D 4	M 4	M 4	S 4	L 4	J 4	S 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	O 1
L 5	J 5	J 5	D 5	M 5	V 5	D 5	M 5	S 5	L 5	J 5	S 5	M 5
M 6	V 6	V 6	L 6 FÉRIÉ	M 6	S 6	L 6	J 6	D 6	M 6	V 6	D 6	M 6
M 7	S 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7	V 7	L 7	J 7	S 7	L 7	O 2
J 8	D 8	D 8	M 8	V 8 FÉRIÉ	L 8	M 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8	V 8
V 9	L 9	L 9	J 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9	S 9
S 10	M 10	M 10	V 10	D 10	M 10	V 10	L 10	J 10	S 10	M 10	J 10	D 10
D 11	M 11	M 11	S 11	L 11	J 11	S 11	M 11	V 11	D 11	M 11 FÉRIÉ	V 11	L 11
L 12	J 12	J 12	D 12	M 12	V 12	D 12	M 12	S 12	L 12	J 12	S 12	M 12
M 13	V 13	V 13	L 13	M 13	S 13	L 13	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13
M 14	S 14	S 14	M 14	V 14 FÉRIÉ	D 14	M 14 FÉRIÉ	V 14	L 14	J 14	S 14	L 14	O 3
J 15	D 15	D 15	M 15	V 15	L 15	M 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	V 15
V 16	L 16	L 16	J 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16	S 16
S 17	M 17	M 17	V 17	D 17	M 17	V 17	L 17	J 17	S 17	M 17	J 17	D 17
D 18	M 18	M 18	S 18	L 18	J 18	S 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	L 18
L 19	J 19	J 19	D 19	M 19	V 19	D 19	M 19	S 19	L 19	J 19	S 19	M 19
M 20	V 20	V 20	L 20	M 20	S 20	L 20	J 20	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20
M 21	S 21	S 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21	L 21	J 21	S 21	L 21	O 4
J 22	D 22	D 22	M 22	V 22	L 22	M 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22
V 23	L 23	L 23	J 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	S 23
S 24	M 24	M 24	V 24	D 24	M 24	V 24	L 24	J 24	S 24	M 24	J 24	D 24
D 25	M 25	M 25	S 25	L 25 FÉRIÉ	J 25	S 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25 FÉRIÉ	L 25
L 26	J 26	J 26	D 26	M 26	V 26	D 26	M 26	S 26	L 26	J 26	S 26	M 26
M 27	V 27	V 27	L 27	M 27	S 27	L 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27
M 28	S 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	J 28	S 28	L 28	O 5
J 29	D 29	D 29	M 29	V 29	L 29	M 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	V 29
V 30	L 30	L 30	J 30	S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30	L 30	J 30	O 6
S 31	M 31	M 31	V 31	D 31	M 31	V 31	L 31	J 31	S 31	M 31	D 31	S 31

INFO ORDURES MENAGERES

Calitom a fait parvenir à M le Maire une lettre expliquant les changements en matière de ramassage des ordures ménagères.

A compter du 1er Janvier 2016 seuls les conteneurs homologués seront ramassés lors du passage des éboueurs, afin de pouvoir les utiliser avec leur camion.

Ne seront plus ramassés : poubelles ordinaires, conteneurs non homologués.

Pour des raisons d'hygiène et de propreté, nous vous engageons à acquérir un container homologué, sachant qu'à brève échéance ils deviendront obligatoires.



Container 120 litres



Container 240 litres

RAPPEL

Les conteneurs à verres situés sur la commune sont réservés exclusivement à l'usage des particuliers. Leur nombre et les périodes d'enlèvement sont calculés en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Trop souvent nous trouvons des conteneurs pleins de verres industriels ne laissant plus de place aux habitants, les obligeant à déposer les verres au sol créant un problème d'hygiène et une situation à risques.

MODIFICATION PLAN DE CIRCULATION

A compter du 1er Mars 2015 le stationnement sera interdit des deux côtés Chemin de la Marre

(Arrêté municipal à consulter à la Mairie ou à l'affichage)



INFORMATION CIRCULATION

La société VEOLIA et le Département de la Charente ont commencé les travaux de réfection du réseau de distribution d'eau à CHASSORS. En conséquence, la rue de Spicheren (De l'église au cimetière) est fermée à toute circulation du 9 Février au 13 Mars. Une déviation est mise en place par le Département.

Durant les travaux un accès réservé exclusivement aux riverains est aménagé.

OPERATION PROPRETE

La Mairie organise **le samedi 28 Mars**, une demi-journée propreté.

En effet, nous sommes tous concernés par la propreté de notre village. Ramasser les dépôts sauvages et ordures est un geste civique.

Nous comptons sur votre présence. Départ à 9h devant la Mairie.

Vers 12h un pot de l'amitié avec sandwiches sera offert à chaque participant.

Merci d'avance.

WEEK-END MULTI JEUX A CHASSORS

Locajeux 16
Week-end Multi jeux
Salle des fêtes de chassors
Samedi 14 et dimanche 15 Mars

Venez découvrir Locajeux 16 et profitez des jeux à volonté pendant 1 heure pour 1€

- 6 Flippers
- 8 baby-foot
- 1 billard
- 1 Air hockey
- 1 Borne arcade
- 2 structures gonflables

Ouverture des portes : toutes les heures de 9h à 22h
Restauration et buvette sur place

CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES, FAITES DES PIEGES DES MAINTENANT !



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)



Différences entre espèces :
Frelon asiatique
Vespa Vélutina



Taille de l'adulte

Reine : 24 à 32 mm

Ouvrière 17 à 26 mm

Mâle : 19 à 27 mm

Tête

Orange avec un front noir

Corps

1 seul segment jaune orangé

Pattes

Jaunes à leur extrémité

Nid

Sphérique

Ø 40 à 50 cm

Frelon européen
Vespa crabro



Taille de l'adulte

Reine : 27 à 39 mm

Ouvrière : 19 à 30 mm

Mâle : 21 à 31 mm

Tête

Jaune avec un front orangé

Corps

jaune rayé de noir

Pattes

Brunes

Nid

Conique

Ø 40 cm hauteur 60 cm



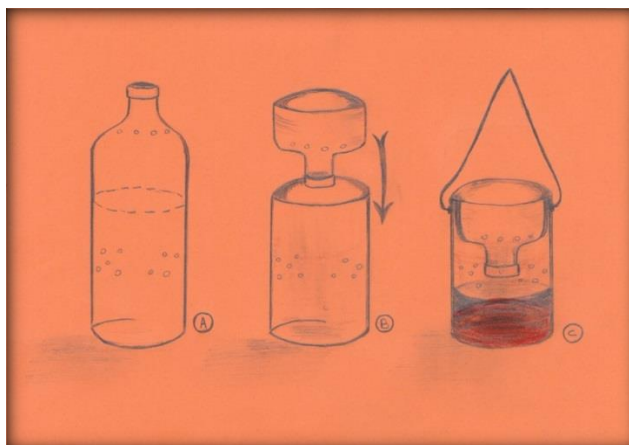
En Bref...

Le frelon asiatique peut causer d'importants dégâts tant sur l'écosystème que sur les hommes. Son nid est le plus souvent situé en haut des arbres mais il peut aussi se nicher dans les haies, les avant toits, les chevrons ou encore au ras du sol. Véritables prédateurs pour les autres insectes notamment les abeilles, ils peuvent complètement bouleverser l'écosystème d'un jardin et avoir des répercussions en chaîne sur toute une ville et plus. Ils sont aussi potentiellement dangereux pour l'homme. En effet, il suffit

de s'approcher d'un nid à moins de 5 mètres pour déclencher une attaque de frelons. Les piqûres peuvent, dans certains cas, être mortelles.

Un piège simple peut être réalisé à partir d'une bouteille en plastique vide (1,25 litre, 1,5 litre, 2 litres) coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir.

Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5mm) avec un bout de fil de fer chauffé.



Au fond de cette bouteille, versez :

- un verre de bière brune de préférence,
- un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles),
- un trait de sirop (cassis ou framboise...).

Ce piège peut-être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance). Il peut également être placé sur un balcon.

Plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances de capture.

Jusqu'au 1er mai, vous pouvez ainsi piéger des reines fondatrices de colonies de frelons asiatiques. Passée cette période, vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes...). Il vaudra donc mieux retirer vos pièges.

Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!!Faites-le savoir autour de vous !

INFORMATIONS SUR LES D.A.A.F

L'arrêté sur les détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) est paru

Le 14 mars 2013 à 15:43

Le Journal Officiel a publié jeudi 14 mars 2013 l'arrêté précisant la loi n°2010-238 du 9 mars 2010 et son décret d'application n° 2011-36 du 10 janvier 2011 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée dans tous les lieux d'habitation.

Au plus tard le 8 mars 2015, tout lieu d'habitation résidentiel devra être équipé d'un détecteur de fumée.

L'arrêté précise les exigences auxquelles doit répondre le détecteur de fumée normalisé installé dans chaque logement, les conditions de son installation, de son entretien et de son fonctionnement.

Il présente également les mesures de sécurité à mettre en œuvre par les propriétaires dans les parties communes des bâtiments d'habitations pour prévenir le risque d'incendie.

Enfin, il caractérise la notification de l'installation du détecteur de fumée normalisé qui doit être réalisée entre occupant et assureur.

Consultez l'arrêté, la loi et le décret d'application directement sur le site de Légifrance :

✓ [LOI n° 2010-238 du 9 mars 2010 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation](#)

✓ [Décret n° 2011-36 du 10 janvier 2011 relatif à l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation](#)

✓ [Arrêté du 5 février 2013 relatif à l'application des articles R. 129-12 à R. 129-15 du code de la construction et de l'habitation](#)

✓ [Arrêté du 2 février 2015 relatif à la modification de l'article R. 123-20 du code de la construction et de l'habitation fixant les règles d'installation par le propriétaire et les règles d'entretien par le locataire.](#)

Auteur : Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France

QUELQUES EXEMPLES DE PHOTOS DE D.A.A.F. INDIVIDUELS OU INTERCONNECTES



Chaque année en France, **800 personnes perdent la vie** à la suite d'un incendie domestique. La loi n°2010-238 du 9 mars 2010 rend maintenant obligatoire l'installation de détecteurs de fumées dans tous les lieux d'habitation à compter du **8 mars 2015**.

Un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumées (DAAF) est un appareil permettant la détection de fumées. L'émission d'une alarme sonore vous alerte si un feu se déclare et vous permet de réagir rapidement permettant ainsi d'évacuer les lieux dans les meilleures conditions.

Où installer les détecteurs ?

Le positionnement idéal de vos détecteurs dépend de la configuration du logement et du volume de chaque pièce.

Certaines règles générales sont toutefois à respecter, quelle que soit l'habitation :

- Leur positionnement :
 - en partie supérieure : au plafond ou en partie haute du mur
 - à au moins 30 centimètres des bords
 - éloigné des luminaires
- Leur nombre :
 - Les détecteurs doivent permettre la détection précoce de l'incendie : tout volume doit être étudié.
 - Dans l'idéal, vos pièces de vie et chacune de vos chambres doivent donc être équipées.

Que faire lorsque le détecteur sonne ?

- Vérifiez la présence de fumées d'un incendie
- Si c'est un feu naissant, et que je suis formé, j'éteins sans me mettre en danger.
- Si je ne peux pas éteindre, j'évacue en fermant la porte derrière moi pour éviter la propagation de l'incendie.
- Si les fumées m'empêchent de sortir, je me réfugie dans une pièce en calfeutrante la porte avec un linge humide.
- Je contacte les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112 et je me manifeste à la fenêtre.

Comment bien choisir son détecteur ?

- Veillez à ce que tous vos détecteurs possèdent :
- Les inscriptions **CE** et **EN 14-604**
 - Une pile de qualité : privilégiez un appareil à longue durée de vie (idéalement 10 ans).



Liste des Priorités à discuter en famille:

- s'équiper de détecteurs
- faire un plan d'urgence
- sauver sa vie et celle éviter la propagation de la fumée
- fermer les portes et si possible
- ne pas aller où il y a de la fumée
- éteindre le feu si possible
- évacuer ou se calfeutrer si l'évacuation n'est pas possible
- prévenir les secours en faisant le 112
- se signaler à la fenêtre



BIEN ÉQUIPÉ, BIEN PRÉPARÉ, JE SUIS EN SÉCURITÉ.



Il y avait un détecteur.

Alice a perdu :

sa vie

sa chambre



Bien équipé, bien préparé, je suis en sécurité.

La prévention
par les
SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE
www.pompiers.fr

CAUE CHARENTE



3 architectes et 2 conseillers énergie à votre service

Vous souhaitez faire construire ou restaurer une habitation et vous vous interrogez sur la qualité architecturale du bâtiment, son confort d'usage et ses performances énergétiques.

Les architectes et les conseillers énergie du CAUE sont à votre disposition par téléphone ou sur rendez-vous.

Ils vous aideront à formuler vos exigences esthétiques et fonctionnelles. Ils vous informeront gratuitement et en toute indépendance sur l'éco-construction, la maîtrise des consommations énergétiques, les modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, l'isolation, les énergies renouvelables, les aides financières à la réhabilitation énergétique.

Ce service est rendu possible dans des conditions de **neutralité**, de **gratuité** et de **stricte indépendance** grâce au soutien financier de partenaires publics (Cf encadrés).

Le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il dispense des conseils gratuits sur tous les projets en rapports avec ces thèmes.

Le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** fonctionne par conventionnement avec le Département.

Les espaces INFO→ENERGIE constituent un réseau de proximité mis en place par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en partenariat avec le Conseil Régional Poitou-Charentes. Ils ont pour mission de conseiller les particuliers pour tous leurs projets en lien avec les économies d'énergie. Le C.A.U.E. est l'Espace Info-Energie pour le département de la Charente

"Pour une qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale."

Trois architectes et deux conseillers énergie à votre service.

Qui sommes-nous ?

Association départementale, le CAUE est mis en place dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il est également l'Espace Info-Energie du département de la Charente.

Pourquoi nous consulter ?

- Parce que vous êtes soucieux de la qualité de votre cadre de vie et que vous recherchez les conseils de professionnels compétents et indépendants qui permettront de valoriser votre projet.
- Parce que vous souhaitez économiser de l'énergie ou employer une énergie renouvelable, le CAUE vous renseigne sur les solutions les mieux adaptées à votre situation, les démarches administratives, les aides financières.

Quand nous consulter ?

Le plus en amont possible, quel que soit votre projet : construction, réhabilitation, aménagement.

Comment nous consulter ?

Par téléphone ou courriel pour des questions ponctuelles ; sur rendez-vous au CAUE ou sur les lieux de permanences décentralisées pour un projet plus global.

Le C.A.U.E. est lié par convention avec le Conseil Général.

L'Espace Info-Energie bénéficie du soutien de l'ADEME et du Conseil Régional

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

31, bd Besson-Bey - 16000 ANGOULEME

Tél. 05 45 92 95 93 - Fax 05 45 95 51 74

infoenergie.caue16@wanadoo.fr - www.caue16.fr

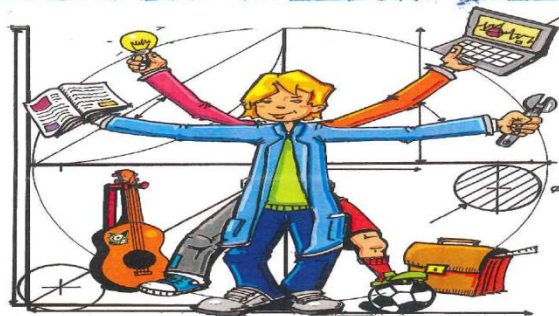
PORTES OUVERTES LYCEE LOUIS DELAGE



Nous serons ravis de vous accueillir et de vous renseigner sur nos formations lors de nos portes ouvertes qui se dérouleront les 27 mars de 17h à 20h et 28 mars de 9h à 12h ;

Rien de telle qu'une visite pour mieux comprendre, découvrir et envisager une formation professionnelle conduisant à l'emploi.

PORTES OUVERTES LYCÉE PROFESSIONNEL LOUIS DELAGE



VENDREDI 27 MARS 2015 DE 17H00 À 20H00
SAMEDI 28 MARS 2015 DE 9H00 À 12H00

27 RUE DE BALZAC 16100 COGNAC / 05 45 36 86 70

Il sera possible de visiter les ateliers, nos laboratoires et de découvrir les équipements de qualité du lycée Louis Delage.

Les sections présentées sont :

- section assistant technique en milieu familial et collectif,
- section technicien d'usinage,
- section électrotechnique énergie équipements,
- section maintenance : conducteur d'installations de production,
- section mention complémentaire technicien en énergies renouvelables,
- section BTS CRSA « Conception et réalisation de systèmes automatiques »,
- section BAC +3 « Formation Supérieure du Packaging »

PORTES OUVERTES MFR DE TRIAC-LAUTRAIT



4ème, 3ème par alternance
(tous secteurs professionnels,
BAC Horticulture, Viticulture,
Jardins et Espaces verts

Le Samedi 18 /04/2015 de 9h00 à 18h00

A la MFR de TRIAC-LAUTRAIT on y fait quoi ?

Premièrement c'est une association loi 1901 centrée sur la formation des jeunes et adultes aux métiers de l'agriculture. Elle existe depuis plus de 40 ans, ses activités ont évolué fortement depuis ces dernières années.

Aujourd'hui 3 activités principales peuvent être retenues :

- **La formation scolaire** de la 4^{ème} au Bac professionnel dans l'ensemble des « métiers verts ». Viticulture-œnologie, horticulture et fleuristerie, les aménagements paysagers. Les jeunes en 4^{ème} et 3^{ème} présentent le brevet des collèges et découvrent différents métiers durant leurs stages. Les plus grands passent le Bac en 3 ans en alternance école/entreprise.
- **La formation Adulte** a pris une place non négligeable depuis 3 à 4 ans. Des demandeurs d'emploi sont accompagnés et formés afin de répondre aux besoins de main d'œuvre en agriculture, formation « Ouvriers polyvalents » sur trois sites Matha, Saint Genis de Saintonge et Triac. Des formations taille de vigne perfectionnement et initiation sont également conduites durant l'hiver. Les différents certi-phyto pour les exploitants, ouvriers agricoles et agents de collectivité, vendeurs sont également réalisés.
- **L'activité d'accueil** pendant les vacances scolaires et le week-end est réalisée. L'ensemble des locaux peut être loué pour des fêtes familiales ou associatives.

A ce jour la maison Familiale accueille 135 élèves et 50 stagiaires adultes tout au long de l'année. C'est une équipe de 25 personnes au service de son territoire et des personnes qui y résident.

ETAT CIVIL

Naissance :

Sasha GRIMAUD	le 30 septembre 2014	Luchac
Calie BAUDIN SINGAINY	le 29 octobre 2014	Guîtres
Laurine TRIMOULINARD	le 10 décembre 2014	Chassors

Décès :

Jacques JOUBERT	le 12 février 2014	Villeneuve
Claude SAUVION	le 1er octobre 2014	Luchac
Gérard RAULT	le 24 novembre 2014	Les Arnauds
André CARTON	le 7 décembre 2014	Guîtres

Cette rubrique est la vôtre, elle doit permettre à chacun de s'exprimer par ses articles, ses photos, ses petites annonces ...et autres.

C'est à vous de transmettre des informations générales aux autres Capsortiens.

Bien entendu, les textes seront triés et validés avant leurs diffusions.

Evidemment, les propos diffamatoires ne seront pas retenus !

Les informations sont à envoyer à l'adresse suivante : verger.eric@sfr.fr

La Commission communication.

MESSAGE DE MME HERAUD

Une sacrée histoire

Quarante-deux années de dur labeur dans les vignes. Trois générations d'employeurs : Madame Lucie Fuzeau, la famille Deloume Riquet, puis la famille Deloume Philippe. Mais aussi trois modes différents d'exploitations, auxquels Bernard Héraud, mon mari, a dû s'adapter tout au long de sa carrière professionnelle...

C'est pourquoi, en 2002, bien qu'âgé de seulement de 56 ans, Bernard avait bien mérité de se retirer et de jouir d'une paisible retraite.

Le grand bonheur. Mais un bonheur éphémère qui, hélas, a pris fin subitement au bout de trois années, lorsque la santé de notre jeune retraité a commencé à se dégrader. Puis le verdict est tombé : Parkinson. C'est alors que sa vie a basculé. Fini pour lui le temps de donner de petits coups de main aux uns et aux autres, finis les loisirs partagés avec les petits-enfants...

Désormais la déchéance physique, les questions qui taraudent, le fauteuil roulant, la ronde des médecins...

Pourtant, un jour, l'éclaircie dans la souffrance, grâce aux interventions de Jeanne, une dévouée magnétiseuse qui a pris Bernard sous son aile et lui a rendu l'espérance.

En même temps, Jeanne a commencé à me livrer son savoir, sans craindre d'être supplantée. Comme ça, simplement pour m'aider à soutenir Bernard. Elle m'a enseigné la vibration des pierres appelée encore litho thérapie, de même que les massages avec des pierres et surtout les techniques du magnétisme.

Prise d'une véritable boulimie d'apprendre, j'ai alors décidé de partir en formation, afin de mieux assister Bernard. Séances de psycho-bio-acupressure pour agir sur l'émotionnel, de reboutement, de magnétisme tel que pratiqué de nos jours...

Enfin ma mère m'a transmis ses dons de coupeur de feu, afin d'agir sur les zones et assimilés.

Aujourd'hui, je suis spécialisée dans la technique des points trigger, nœuds musculaires extrêmement douloureux qui provoquent des souffrances chroniques.

Je viens enfin d'effectuer un stage intensif en réflexologie auriculaire : comment agir sur le pavillon de l'oreille et lutter contre les pathologies addictives, le tabagisme, l'alcoolisme, l'obésité, le stress, le mal des transports, les douleurs chroniques...

De fil en aiguille, j'ai créé ainsi mon auto-entreprise de bien-être physique et psychique : le corps et le mental. Sans aucune intention de concurrencer le diagnostic médical, je reçois sur rendez-vous du lundi au samedi inclus, au 7 rue de l'Angle droit à Chassors.

En hommage à Bernard et Jeanne aujourd'hui souffrante à son tour et que je continue à soutenir.

MESSAGE DE MME HERMIER

Dans le cadre d'un projet évènementiel, les étudiants de l'école de commerce IDRAC à Paris prépare un dossier collectif sur la récolte des bouchons en plastique. Les étudiants apportent leur contribution à l'association « Les Bouchons d'Amour » qui a pour but de les récolter dans la France entière et les vendre à un fabricant de palettes recyclables pour acheter avec les sommes récoltées du matériel pour les personnes handicapées.

En conservant vos bouchons en plastique, vous faites d'une pierre deux coups. En effet, donner une seconde vie aux bouchons en plastique en les transformant en d'autres objets, c'est une façon de valoriser les déchets et donc de faire un geste pour l'environnement. Par ailleurs, la collecte de ces bouchons permet de faciliter le quotidien de personnes invalides.

Quels bouchons et couvercles conserver ?

- Les bouchons alimentaires : sauce tomate, mayonnaise, pâte à tartiner, couvercles des boîtes des chocolats en poudre, lait concentré, crème fraîche, yaourts à boire, moutarde, pots de café, eau, lait, soda, jus de fruits, bouchons de lait en poudre pour bébé etc.
- Les produits ménagers : bouchons de produits vaisselle et lave-vaisselle, couvercles et bouchons des assouplissants, de l'eau de Javel, du cirage, vitres, lessives, etc.
- Dans la salle de bain : parfum, dentifrice, laque, shampoing, savon liquide, déodorant, mousse à raser, gel douche etc.

Sans oublier : les bouchons de marqueurs, feutres, colles, peintures, boites de pellicule photos, tubes d'homéopathie.

Nous avons tous besoin de votre participation pour mener à bien ce projet. Vous pouvez déposer vos sacs de bouchons à la mairie qui les transmettra à Mme Hermier.

LE BAR « CHEZ BRUNO » A VOTRE SERVICE



Le bar « Chez BRUNO » peut vous dépanner, vous y trouverez des produits d'épicerie non-périssables, un petit rayon crèmerie, des boissons à emporter, un débit de tabac, des timbres, la Charente libre, le sud-ouest et un dépôt de pain. Huitres le week-end suivant la saison.

Tel : 05 45 36 11 92

LE BON COIN DE CHASSORS



Vend petite méridienne dont les dimensions sont :

Longueur : 1.70 m

Profondeur : 0.70 m

Hauteur au plus du dossier 0.90 m

Matelas "Bultex" et tapisserie impeccables

Prix de vente : 200€

Contact : 05.45.32.68.21

DE LA VIGNE AU COGNAC

Du XIVe au XVIe siècle les Hollandais, commerçants très actifs, appelés par Henri IV pour apporter leur aide à l'aménagement du marais poitevin, sont amateurs des marchandises de la région : le sel, le papier d'Angoulême et les vins du Cognacais.

En effet, les vaisseaux hollandais viennent chercher à Cognac et dans les ports charentais les vins renommés des crus de « Champagne » et des « Borderies ».

Au XVIe siècle, les Hollandais décident de distiller les vins de la région pour mieux les conserver

Au début du XVIIe siècle apparaît, dans la région, la double distillation qui va permettre au produit de voyager sous forme d'eau-de-vie inaltérable, bien plus concentrée que le « brandwijn » (« vin brûlé » qui donnera le nom « brandy », eau-de-vie de vin).

Les premiers alambics, installés en Charente par les Hollandais, seront progressivement modifiés ; les Français en maîtriseront et en amélioreront la technique.



Jusqu'au début du XVIIe siècle, la distillation ne consistait qu'en une seule chauffe qui permettait d'obtenir le brouillis, liquide que l'on buvait agrémenté de plantes aromatiques.

La légende dit que la double distillation fut inventée par le Chevalier de la Croix Maron, Seigneur de Segonzac, homme fort pieux qui fit le rêve que Satan tentait de damner son âme. Il se vit en songe dans le chaudron du Malin ; mais sa foi était si profondément ancrée en elle que l'âme du Chevalier résista à une première « cuisson ». Le Malin, pour arriver à ses fins, fut obligé de la soumettre à une deuxième « cuisson ». A son réveil, le Chevalier eut alors l'idée d'extraire l'âme de l'eau-de-vie avec une deuxième distillation.

Ainsi, dans la région de Cognac, s'est perpétuée cette légende sur l'origine de la découverte de la double distillation des eaux-de-vie de Cognac.

A la suite de retards dans les chargements de bateaux, on s'aperçoit que l'eau-de-vie se bonifie en vieillissant en fûts de chêne provenant de la forêt voisine du Limousin et qu'elle peut se consommer pure. La première Maison de négoce voit le jour en 1643 ; c'est la Maison Augier.

Je vous propose une série d'articles « De la vigne au Cognac » consacrée à l'activité principale de notre commune : la viticulture. Ces articles seront réalisés avec la participation de viticulteurs locaux qui m'ont aimablement autorisé à les suivre et à les photographier dans les différentes étapes de mon reportage.

Saison oblige, mon premier article sera consacré à la taille

La taille de la vigne est une opération viticole ayant pour but de limiter la croissance démesurée de la vigne pour régulariser la production des raisins en qualité et en quantité. Elle s'effectue généralement pendant le repos végétatif (hiver), sans oublier de prendre en compte le risque de gelées.

Au début de la civilisation, les hommes se contentaient de cueillir les raisins sur les vignes puis, après l'observation de dégâts provoqués par des animaux sur les rameaux, on s'aperçut vite que les grappes situées sur les parties restantes étaient plus grosses et plus sucrées.

L'homme, à son tour, essaya de limiter le développement de la vigne, empiriquement, en enlevant chaque hiver et pendant la période de végétation, une partie des sarments. Peu à peu, à force d'observations, il découvrit que les sarments laissés sur les bois productifs de l'année d'avant donnaient des grappes plus grosses portant des raisins également plus gros.

Peu à peu, au cours des générations, on mit au point les différents systèmes de taille qui sont utilisés de nos jours, en gardant les mêmes principes de base.

Jules Guyot, médecin et physicien français du XIXe siècle, connu pour ses études sur le vignoble français, a laissé son nom à un mode de taille, simple à réaliser, permettant de tailler vite et d'obtenir un rendement intéressant.

Buts de la taille

La vigne est une liane qui a de très longs rameaux. Au printemps, les bourgeons de l'extrémité débourent les premiers et ralentissent, voire inhibent, le développement des bourgeons situés plus bas. Cette particularité trouve son fondement dans la nécessité de la vigne sauvage de croître très rapidement, en forêt, pour atteindre l'étage ensoleillé de la canopée.

Dans le cadre de la viticulture, le vigneron recherche la production de raisin, tout en évitant un allongement démesuré de la vigne. La taille sert à régulariser et à prolonger la production de la vigne. Elle permet, aussi, une augmentation de la production, en diminuant sensiblement le nombre des grappes et, par conséquent, à augmenter leur grosseur ; les récoltes seront ainsi plus régulières d'une année sur l'autre. Pour finir, la taille de la vigne est le meilleur moyen de limiter l'extension des bois, afin de permettre les travaux de culture et la mécanisation avec le palissage sur fils ou sur échelas. Pour résumer, la taille sert à déterminer aussi bien le volume que la qualité de la future récolte.

Différents systèmes de taille

Il existe différents systèmes de taille :

- *Gobelet* : avec quatre à cinq coursons à deux yeux, sur 3 à 5 bras (charpente courte) ;
- *Cordon de Royat* : 1 ou 2 bras horizontaux, avec 4 à 6 coursons à 2 yeux. Il existe la taille en Royat double, appelée cordon bilatéral ;
- *Taille chablis* : c'est une taille mixte en éventail ;
- *Guyot*, avec plusieurs types de taille, nommée d'après le docteur Jules Guyot:
- *Guyot simple bourguignon* : sur des pieds de vignes assez courts, avec un courson à deux yeux et, un peu plus haut, une baguette à six yeux environ ;
- *Guyot double bordelais* : avec un ou deux coursons et deux baguettes à plat ;
- *Guyot double* (utilisée pour les vignes hautes) : avec deux coursons et deux baguettes arquées, avec dix à douze yeux ;
- *Guyot simple* : taille mixte sur souche à 1 bras, une baguette et un courson à 2 yeux ;
- *Guyot mixte nantais* : 1 baguette et 2 coursons répartis sur 2 ou 3 têtes.
- *Guyot Poussard* : taille Guyot simple à 2 bras, dont l'un porte un courson et le deuxième une baguette et un courson de rappel.
- *Sylvoz* : avec une taille longue sur une charpente longue (cordon) ;
- *Cazenave-ferret* : taille mixte sur cordon ;
- *Taille médoc* : taille mixte avec des bois non pliés ;
- *Taille en courgées du Jura* ;
- *Taille Lépine*.



Quelques vues « Droniennes » de notre commune

Prises de vue réalisées avec un drone par Pierre Lévêque.



LUCHAC



GUITRES

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

M
A
R
S

Bar Chez Bruno »

Le samedi 14 mars à 20h30, pour la **fête de la Saint-Patrick**, soirée « bœuf bourguignon cuit à la bière » (13€/personnes). Venez nombreux.

Echanges et plantes :

La date de la prochaine assemblée générale est fixée au vendredi 13 mars 2015 à 20h30 à la salle des 6 chemins. Toutes les personnes intéressées y sont conviées.

La Mairie organise une opération propreté : le samedi 28 Mars de 9h à 12h

Association des parents d'élèves :
Bourse aux vêtements, aux jouets **le samedi 7 mars** à la salle des fêtes de Chassors.

A
V
R
I
L

Association des parents d'élèves :
Soirée repas dansant à la salle des fêtes de Chassors **le samedi 4 avril**.

M
A
I

Bar Chez Bruno »

Le vendredi 1^{er} mai, rassemblement « Chez Bruno » pour manger le brin d'aillet avec du pain, du saucisson, du grillon et un verre de vin...à partir de 9h. Le midi repas « grillade ».

La mairie :

Cérémonie du 08 Mai à 11 h45 devant le monument aux morts. Cette cérémonie se clôturera à la salle des fêtes de Chassors pour partager un verre offert par la municipalité. Vous êtes tous cordialement invités à cette cérémonie.

Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale d'identité et le livret de famille.

Location Salle des Fêtes (Tarifs 2015)

Pour les Habitants de la commune :

- Jour de semaine : 110 €
- Lendemain : 50 €
- Samedi ou dimanche ou jour férié : 164 €
- Lendemain : 67 €
- Chauffage le premier jour : 50 €,
- Chauffage le deuxième jour : 25 €,

Attention :

Remise des Clés : jour « J-1 » à 9h
Restitution des clés : jour « J+1 » à 18h

Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

Ce calendrier des animations vous est proposé sous réserve de modifications.

Informations Pratiques

En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

⇒ Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),

⇒ Pompiers 18

⇒ Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).

⇒ Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.

Mairie **Heures d'ouverture**

Mardi	15 h-18 h
Mercredi	15 h-18 h
Jeudi	15 h-18 h
Samedi	09 h-12 h

www.mairie-chassors.fr

mairie.chassors@wanadoo.fr - Tel : 05 .45.81.06.63 - Fax : 05.45.81.07.65

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Le prochain numéro de l'Echo de Chassors paraîtra fin Juin 2015.

Merci de transmettre par mail vos informations (avant fin Mai) à :
Eric Verger : verger.eric@sfr.fr ou à Pierre Lévêque : pierre.leveque16@free.fr

Echo de CHASSORS
Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente
Tirage en 520 exemplaires



– BIEN VIVRE A CHASSORS –



*Un sourire ne coûte rien, mais il rapporte beaucoup,
il enrichit celui qui le reçoit sans appauvrir celui qui le donne.*

Frank Irving Fletcher